

CAMP DE JOUR GUIDE DU PARENT

2021

Municipalité de Chertsey



Modalités

Horaire

Semaine du camp régulier : 28 juin au 19 août. Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00

Service de garde : de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Notez que le service de garde municipal est inclus dans le prix

Le service de garde se trouve au même endroit c'est-à-dire au Camp familial St-Urbain

L'accueil au camp

Le camp régulier ainsi que le service de garde sont situés au 1651, chemin Chertsey, Chertsey, J0K 3K0 – Camp familial Saint-Urbain

MODALITÉS À VENIR

- Chaque matin, des questions vous seront posées à l'arrivée de votre enfant, concernant la COVID-19. Merci de répondre consciencieusement aux questions. Il s'agit de la sécurité de votre enfant et celle des autres parents.

Annulation, modification, absence et remboursement

Toute demande d'annulation ou de modification à votre inscription doit être effectuée par écrit au moins 7 jours ouvrables avant le début de la semaine de camp.

- *Comment faire une demande d'annulation ou de modification à une inscription?*

Toute demande d'annulation ou de modification doit être faite par courriel à l'adresse mdesmarchais@chertsey.ca au moins **7 jours** avant le début de la semaine de camp. Aucun remboursement ne sera effectué après le début de l'activité.

Si votre enfant doit s'absenter :

Vous devez laisser un message dans la boîte vocale de Maïka Desmarchais au plus tard le matin même de l'absence, au (450) 882-2920, poste 2249, en mentionnant la raison de l'absence.

Si votre enfant fréquente notre camp de jour, mais qu'il doit s'absenter parce qu'il présente un ou des symptômes de la COVID-19, contactez David Paradis-Lapointe au 1 (888) 882-4719, poste 9, pour l'aviser.

333, avenue de l'Amitié, Chertsey, (QC) J0K 3K0

450-882-2920 poste 2249 ou 2234

mdesmarchais@chertsey.ca

MODE DE PAIEMENT

Comptant – Paiement complet à l’inscription

Carte débit – Paiement complet à l’inscription

Carte de crédit – Paiement complet à l’inscription

Chèque – Un paiement minimum de deux semaines est exigé à l’inscription et vous devez fournir des chèques POSTDATÉS aux dates mentionnées ci-dessous :

SEMAINE 1 – paiement à l’inscription

SEMAINE 2 – paiement à l’inscription

SEMAINE 3 – 25 juin 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

SEMAINE 4 – 02 juillet 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

SEMAINE 5 – 09 juillet 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

SEMAINE 6 – 16 juillet 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

SEMAINE 7 – 23 juillet 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

SEMAINE 8 – 30 juillet 2021 *ou paiement à l’inscription si 2 premières semaines**

- Le chèque doit être libellé au nom de : Municipalité de Chertsey

TARIF

L’inscription à 5 jours consécutifs est obligatoire, la présence est facultative.

Le service de garde est inclus dans le coût hebdomadaire.

Les tarifs sont exemptés de taxes et un reçu pour frais de garde (relevé 24) vous sera émis par la Municipalité.

	2021 5 jours	2021 4 jours	2021 3 jours
1 enfant	115\$	105\$	85\$
2 enfants	220\$	200\$	165\$
3 enfants	315\$	285\$	236\$

Non-résidents : 10 \$ de plus par semaine, par enfant.

*Nous priorisons les inscriptions pour la semaine complète. **Les bocs de 3 et 4 jours seront offerts entre le 1^{er} et le 15 juin inclusivement selon le nombre de places restantes.***

Aucune réservation ne sera acceptée.

RENSEIGNEMENTS

Repas :

L'enfant doit apporter un repas FROID et 2 collations (prévoir des contenants réfrigérés).

Trousseau obligatoire :

Maillot et serviette de bain, chapeau de soleil ou casquette, souliers de course ou de marche, sandales pour la baignade seulement, bottes de pluie, imperméable, chasse-moustique et crème solaire.

BOUTEILLE D'EAU RÉUTILISABLE; 500 ml minimum (5 à 10 ans) OU 750 ml minimum (10 ans et plus).

Identification :

Tous les articles de votre enfant doivent être identifiés à son nom.

Strictement défendu :

Radio de type iPod, cellulaire, tablette, jeux portables, bijoux, objets de valeur, jouets, canif, cigarette, arachides (noix acceptés).

CODE DE CONDUITE

Procédure d'exclusion progressive en cas de comportement inadéquat de l'enfant :

1^{re} action

Suivi de fin de journée OU appel au tuteur, selon la gravité.

2^e action

Suspension pour la journée suivante au camp.

3^e action

Exclusion de toutes les semaines de camp de jour pour l'année courante.

Selon la gravité du geste, nous ne sommes pas tenus de suivre chacune des étapes. En cas de comportement menaçant la sécurité ou l'intégrité du campeur, des autres campeurs ou du personnel, une exclusion sans préavis et immédiate sera imposée.